Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 13 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAE 306 Subvention (4.900 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (6e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 25 novembre 2019;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère:

Article 1 : une subvention de 4.900 euros est attribuée à l'association Avenir Quartier Latin située 2, rue Danton à Paris 6e (184051 - 2019_09814) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 19.900 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

Aune Hidale=

Anne HIDALGO